



ORDRE DU JOUR
de la réunion du Conseil Municipal
du JEUDI 8 AVRIL 2021 à 18h – espace 1.2.3 – salle des fêtes

1) Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 15 mars 2021

2) Désignation du secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal est appelé à désigner un secrétaire de séance.

3) Approbation du Compte Administratif 2020 Budget Principal :

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le compte administratif 2020 du Budget Principal.
Le compte administratif 2020 se décompose comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes : 1 674 993.07 €

Dépenses : 1 288 514.96 €, soit un résultat de 386 478.11 €

Report de l'exercice 2019 : 19 769.92 € donc résultat de clôture = 406 248.03 €

Section d'investissement :

Recettes : 1 109 929.73 €

Dépenses : 411 367.90 €, soit un résultat de 698 561.83 €

report de l'exercice 2019 de – 329 848.51 € donc un résultat de clôture de 368 713.32 €.

4) Approbation du Compte de Gestion 2020 Budget Principal :

5) Affectation du résultat de clôture 2020 :

6) Vote des taux d'imposition des taxes locales 2021 :

Rappel des taux de 2020 :

Taxe foncière (bâti) : 10.53 %

Taxe foncière (non bâti) : 36.97 %

Considérant que les communes ne votent plus le taux de la Taxe d'Habitation (TH),

Considérant que les communes ont obligation d'intégrer la part départementale de 12.03 % dans la fixation de leur taux de Taxe Foncière sur les propriétés bâties 2021 (TFPB)

Le transfert de la part départementale aux communes suppose qu'en 2021, celles-ci délibèrent sur la base d'un taux de référence égal à la somme des taux communal et départemental de TFPB 2020 dans le respect des règles de plafonnement

Considérant que les taux plafonds TFPB est de 82.79 et Taxe Foncière Propriétés non bâties (TFPNB) de 160.50,

Considérant que le taux de TFPB devra être voté à 22.56 %

Considérant que les communes qui souhaitent moduler leur taux de TFPB (augmentation ou diminution), ont l'obligation d'augmenter ou de diminuer de la même variation pour le taux de TFPNB,

La commission finances propose de voter le taux TFPB à 23.56 % et TFNB à 37.97%.

7) Vote du Budget Primitif 2021 Budget Principal :

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'élaboration du Budget Principal Primitif 2021 dont la section d'exploitation s'élève à 2 013 031.03 € et la section d'investissement à 1 477 653.55 €.

8) Prévision d'une provision pour risques :

Dans le cadre du projet de modification du PLU, en prévision des possibles recours contentieux,

Considérant que plusieurs recours contentieux sont déposés au Tribunal Administratif de GRENOBLE, la commission finances propose d'approvisionner un compte semi-budgétaire (6815) d'une provision évaluée à 2000 € par dossier, soit 6 000 €

9) Fixation du montant des crédits alloués au centre de loisirs pour l'organisation du mini-camp 2021 :

Considérant que le mini-camp d'été avec les enfants n'a pas eu lieu depuis 2 ans, la directrice du centre de loisirs propose avec accord de madame le maire son organisation en aout 2021

A ce titre, elle a réalisé une prévision estimative sur la base de devis pour le transport / l'alimentation / l'hébergement et les activités pour un montant de 2 300 €.

La commission finances propose d'attribuer le budget pour l'organisation du mini-camp d'été la 3^{ème} semaine d'aout 2021.

10) Fixation du montant des crédits scolaires pour l'année 2021 :

Considérant la demande de Madame la Directrice portant sur :

les crédits de fournitures scolaires : 8078 €

les crédits de Noël 700 €

financement des cours de natation 2300 €

pharmacie 200 €

transport 4500 €

la commission finances propose d'attribuer un budget 2021 pour l'école de 15 778 €.

11) Fixation des tarifs de la cantine, de la garderie et du centre de loisirs pour la période scolaire 2021/2022 :

A) Tarifs de la Cantine :

Madame le Maire rappelle les tarifs de la cantine appliqués pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021

Quotient familial ≤ 545 € = 3.20 €

Quotient familial compris entre 545 € et 1245 € = 3.75 €

Quotient familial > 1245 € = 4.10 €

Une majoration de 2.00 € par repas est appliquée lorsque l'inscription à la cantine n'est pas effectuée dans les délais impartis définis dans le règlement intérieur du restaurant scolaire

Un tarif particulier est fixé pour les enfants bénéficiant d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) et prenant leur repas, fourni par les parents, dans les locaux de la cantine : 1€ par repas.

La commission finances propose de maintenir les tarifs pour 2021/2022

B) Tarifs de la garderie :

Madame le Maire rappelle les tarifs de la garderie périscolaire matin et soir appliqués pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021

Garderie du soir (de 16 h 30 à 18 h 30)	Quotient familial ≤ 545 €	1,00 € par heure
	545 € < Quotient familial ≤ 1245 €	1,10 € par heure
	Quotient familial > 1245 €	1,20 € par heure
Le goûter	○	gratuit
Garderie du matin (de 7h 15 à 8 h 30)	○	1.00 € par enfant

Le goûter est aussi offert aux enfants souffrant d'allergies

Une pénalité de retard de 15.00 € est appliquée en cas de retard des parents après 18h30

La commission finances propose de maintenir les tarifs pour 2021/2022

C) Tarifs du Centre de loisirs :

Madame le Maire rappelle les tarifs du Centre de Loisirs appliqués pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021.

Quotients familiaux	Enfants d'ALEX – DINGY – LA BALME			Enfants de l'extérieur
	QF ≤ 545 €	545 € < QF ≤ 1245 €	QF > 1245 €	
Journée	12.00 €	18.00 €	22.00 €	24.00 €
Enfants PAI	Réduction 2 €	Réduction 2 €	Réduction 2 €	Réduction 2 €
½ journée avec repas	7.50 €	11.00 €	13.50 €	15.50 €
Enfants PAI	Réduction 2 €	Réduction 2 €	Réduction 2 €	Réduction 2 €
½ journée sans repas	5.50 €	8.50 €	10.00 €	12.00 €

Un ½ tarif est accordé à partir du 3^{ème} enfant de la même famille inscrit en journée complète au centre de loisirs.

La commission finances propose de maintenir les tarifs pour 2021/2022

12) Participation financière pour programmes travaux d'électrification :

Considérant les informations budgétaires 2021 transmises par le SIEVT relatives aux participations financières de la commune aux programmes d'électrification, éclairage public et réseau France Télécom, la commune a choisi le paiement par annuité pour le programme travaux électrification 2009 pour un montant de 14 265.46 € HT

Considérant le montant de la participation pour les travaux d'électrification répercutée en 2018 sous forme de fonds propres le montant s'élève à 31 652.63 €

Considérant qu'il est possible de régler cette participation par annuité sur 15 ans, à compter de 2021,

La commission finances propose de choisir cette solution :

5 443.37 € HT (participation financière aux programmes avant 2009) +

14265.46 € HT (participation travaux électrification 2009) +

2 282.91 € HT (participation travaux électrification 2018) +

9 014.69 € TTC (participation financière pour programme travaux éclairage public.)

ainsi la prévision budgétaire 2021 au compte 2041582 s'élève à 35 404.78 € TTC

13) Approbation du compte administratif 2020 Budget Annexe Eau :

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le compte administratif 2020 du Budget Annexe Eau :

Le compte administratif 2020 se décompose comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes : 167 099.05 €

Dépenses : 137 010.72 €, soit un résultat de 30 088.33 €

Report de l'exercice 2019 : 63 519.92 donc un résultat de clôture = 93 608.25 €

Section d'investissement :

Recettes : 214 258.33 €

Dépenses : 89 321.54 €, soit un résultat de 124 936.79 €

report de l'exercice 2019 de – 24 334.12 € soit un résultat de clôture de 100 602.67 €.

14) Approbation du compte de gestion 2020 Budget Annexe Eau :

15) Affectation du résultat 2020 :

16) Vote du Budget Primitif 2021 Budget Annexe Eau :

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'élaboration du Budget Primitif 2021 Budget Annexe Eau dont la section d'exploitation s'élève à 256 636.05 € et la section d'investissement à 620 684.22 €.

17) Fixation des tarifs EAU pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 aout 2022 :

Madame le Maire rappelle les tarifs EAU appliqués pour la période de facturation du 1^{er} septembre 2020 au 31 aout 2021 dite FACTURATION EAU ET ASSAINISSEMENT 2021

- ✓ 1,60 € le mètre cube ;
- ✓ 0,85 € le mètre cube à partir d'une consommation de 500 mètres cubes si l'agriculteur n'utilise qu'un seul compteur pour son habitation et son exploitation agricole, ou 0,80 € dès le premier mètre cube consommé si l'agriculteur a deux compteurs et utilise un compteur d'eau réservé exclusivement à son exploitation agricole.
- ✓ l'abonnement annuel à 45 €.
- ✓ **La location de compteur à 15 €**

La commission finances propose de maintenir les tarifs pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 out 2022 dite FACTURATION EAU ET ASSAINISSEMENT 2022

18) Approbation du Compte administratif 2020 Budget Annexe Assainissement :

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le compte administratif 2020 du Budget Annexe Assainissement.

Le compte administratif 2020 se décompose comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes : 114 156.76 €

Dépenses : 94 764.42 €, soit un résultat de 19 392.34 €

Report de l'exercice 2019 : 86 829.07 € donc un résultat de clôture = 106 221.41 €

Section d'investissement :

Recettes : 93 975.93 €

Dépenses : 75 862.48 €, soit un résultat de 18 113.45 €

report de l'exercice 2019 de – 44 639.93 € soit un résultat de clôture de – 26 526.48 €.

19) Approbation du Compte de gestion 2020 Budget Annexe Assainissement :

20) Affectation du Résultat 2020 :

Considérant le déficit de 26 526.48 € en section d'investissement, obligation est faite d'affecter au minimum le montant équivalent du résultat de clôture de la section de fonctionnement par le compte 1068.

21) Vote du Budget Primitif 2021 Budget Annexe Assainissement :

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'élaboration du Budget Primitif 2021 Budget Annexe Assainissement dont la section d'exploitation s'élève à 174 228.43 € et la section d'investissement à 256 224.41 €.

22) Fixation des tarifs ASSAINISSEMENT pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 aout 2022 :

Madame le Maire rappelle les tarifs ASSAINISSEMENT pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 aout 2021 dite FACTURATION EAU ET ASSAINISSEMENT 2021

- ✓ 1,70 € le mètre cube d'eau consommée ;
- ✓ 70 € pour l'abonnement annuel

La commission finances propose de maintenir les tarifs pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 aout 2022 dite FACTURATION EAU ET ASSAINISSEMENT 2022

23) Approbation du compte administratif 2020 Budget Annexe Auberge :

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le compte administratif 2020 du Budget Annexe Auberge.

Le compte administratif 2020 se décompose comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes : 19 722.25 €

Dépenses : 44 376.63 €, soit un résultat de – 24 654.38 €

Report de l'exercice 2019 : 35 756.79 € donc un résultat de clôture = 11 102.41 €

Section d'investissement :

Recettes : 27 444.42 €

Dépenses : 6 089.23 €, soit un résultat de 21 355.19 €

report de l'exercice 2019 de 31 451.15 € soit un résultat de clôture de 52 806.34 €.

24) Approbation du compte de gestion 2020 Budget Annexe Auberge :

25) Affectation du résultat 2020 :

26) Vote du budget primitif 2021 Budget Annexe Auberge :

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'élaboration du Budget Primitif 2021 Budget Annexe Auberge dont la section d'exploitation s'élève à 29 698.68 € et la section d'investissement à 64 229.84 €.

27) Approbation du compte administratif 2020 Budget Annexe Forêt :

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le compte administratif 2020 du Budget Annexe Forêt

Le compte administratif 2020 se décompose comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes : 1 841.99 €

Dépenses : 810.36 €, soit un résultat de 1 031.63 €

Report de l'exercice 2019 : 8 711.57 € donc résultat de clôture = 9 743.20 €

Section d'investissement :

Recettes : 6 538.44 €

Dépenses : 0 €, soit un résultat de 6 538.44 €

report de l'exercice 2019 de – 6 538.44 € donc un résultat de clôture de 0 €.

28) Approbation du Compte de gestion 2020 Budget Annexe Forêt :

29) Affectation du résultat 2020 :

30) Vote du Budget Primitif 2021 Budget Annexe Forêt :

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'élaboration du Budget Primitif 2021 Budget Annexe Forêt dont la section d'exploitation s'élève à 24 552.00 € et la section d'investissement à 25 152.00 €.

31) Approbation du programme des travaux forestiers 2021 :

Considérant le programme des travaux de la forêt communale transmis par l'ONF, la commission finances propose d'effectuer des travaux d'infrastructure : création d'une piste (parcelle E – F) de 3 m de largeur pour la coupe 2021 avec reprise du lacet de la piste de la Rochette pour un montant de 15 600 € HT, ainsi que les travaux sylvicoles (parcelle E) prévus et non réalisés en 2020 pour un montant de 5 360.00 € HT. (section investissement)

32) Demande de subvention pour travaux d'infrastructures :

Considérant que les travaux d'infrastructures sur les parcelles E et F peuvent bénéficier d'une subvention du Conseil SAVOIE MONT-BLANC,

Considérant que la Subvention du Conseil Régional d'un montant de 1 606 € a été octroyée en 2021 pour les travaux Sylvicoles 2020 parcelle E

le conseil municipal est appelé à valider les travaux de création de la piste, approuver le plan de financement et solliciter l'aide financière du Conseil Savoie Mont-Blanc.

ALEX, le 29 mars 2021
Le Maire
Catherine HALIETER

